

Préface

Les efforts déployés à l'occasion de la Conférence internationale de la Croix-Rouge à Tokyo en 1934, afin d'assurer juridiquement la protection de la population civile en cas de conflits, avaient échoué. Ce but ne fut atteint qu'en 1949 avec l'adoption de la IV^{ème} Convention de Genève et l'entrée en vigueur de ses Protocoles additionnels en 1977. L'absence de règles correspondantes pendant la Seconde Guerre mondiale rendit nécessaire la fondation d'un service spécial pour recenser les nombreux civils touchés par les événements.

Le second chapitre de cette plaquette relate l'histoire du Service de Recherches, sis à Bad Arolsen depuis plusieurs décennies. En introduction est décrite la création en 1943 – il y a donc 60 ans exactement – d'un « bureau spécial d'enregistrement » auprès de la Croix-Rouge britannique à Londres, dont l'unique tâche consistait à aider les persécutés civils de la Seconde Guerre mondiale, faisant encore rage à cette époque.

Si, naguère, quiconque avait osé présager que ce bureau se transformerait en un service de recherches opérationnel, employant temporairement jusqu'à plus de 1 000 collaborateurs et, qui plus est, travaillerait encore à plein rendement lors du millénaire suivant, il se serait sans doute heurté à une certaine incrédulité. Aujourd'hui, en cette année anniversaire 2003 – bien que l'on ait prédit à maintes reprises la cessation imminente des activités – plus de 400 employés (ce qui correspond à l'effectif d'une institution de moyenne importance) déploient encore quotidiennement et inlassablement leurs efforts dans l'intérêt du même groupe de personnes. Ce service, créé exclusivement pour les victimes de la persécution nazie, désire poursuivre cette tâche, aussi longtemps que les intéressés auront besoin de son aide.

Au cours des dernières décennies, la situation du Service International de Recherches (SIR) et les attentes à son égard ont fortement

changé, ce qui le contraignit à s'adapter aux circonstances. En raison de leur moyenne d'âge avancée, un nombre croissant d'anciens persécutés nécessitent de toute urgence une réponse à leurs demandes. La solution « classique » du problème, qui aurait été choisie autrefois au SIR, aurait consisté en un renfort de personnel, entraînant nécessairement une extension de l'infrastructure. Heureusement, de toutes nouvelles perspectives s'ouvrirent au milieu des années 90. La Commission Internationale pour le Service International de Recherches (CI/SIR) décida, avant même que l'augmentation énorme du nombre des demandes ne survienne, de passer du traitement papier à une méthode entièrement électronique. Dans le cadre des adaptations nécessaires ou en conséquence logique de celles-ci, presque toutes les procédures de travail de l'institution se modifient peu à peu.

Les chapitres suivants décrivent les différents mandats du Service de Recherches, tels qu'ils ont été réalisés au fil du temps. Avant toute chose, relevons un résultat réjouissant : au cours de l'exercice 2002, le SIR a expédié aux requérants un nombre de réponses largement supérieur à un 1/2 million. Ceci prouve bien que la décision prise était la bonne, non seulement en ce qui concerne l'informatisation de certaines tâches, mais surtout la réalisation d'un « Workflow intégral », présupposant la volonté de procéder à une réorganisation de la quasi-totalité des procédures de travail. Bien que cette tâche énorme ne soit pas encore tout à fait terminée, il n'est déjà plus possible de songer à faire marche arrière. Le texte ci-après est une version actualisée et complétée d'un article rédigé par le soussigné, paru au printemps 2002 dans la revue archivistique « Archivalische Zeitschrift » (éditée par la Direction Générale des services d'archives d'Etat de Bavière).

Ch.-Cl. Biedermann

Bad Arolsen, printemps 2003